

Devenir référent en santé et sécurité au travail : parcours de compétences

Instances représentatives du personnel et Référents

PUBLIC

Toute personne volontaire pour devenir référent SST

INTERVENANTS

Formateur dans le domaine de la prévention des risques professionnels en entreprise

SESSIONS INTER-ENTREPRISES

DURÉE

5 jours (2 jours + 2 jours + 1 jour)

DATES

[Télécharger le calendrier](#)

LIEU

Locaux de l'ASTI, à Toulouse

TARIF

[Télécharger le calendrier](#)

SESSIONS INTRA-ENTREPRISE

Un besoin spécifique ? Élaborons ensemble un programme sur-mesure

Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation de la formation

Certifications

- Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »

Contexte réglementaire

La [Loi du 2 août 2021](#), dite Loi Santé au Travail, rend notamment obligatoire la formation des référents santé sécurité au travail dans les entreprises.

Objectifs

Être capable de piloter la démarche prévention de l'entreprise et d'accompagner l'employeur dans ses responsabilités en la matière.

Programme

Rôle et missions du référent et des acteurs de la prévention

Les bienfaits de la prévention

- Ses enjeux
- Son cadre réglementaire

Analyse de poste et évaluation des risques professionnels

- Définitions et terminologie
- Méthodologie d'analyse de poste et d'évaluation
- Définition des plans d'actions en appui des 9 PGP et THO
- Mise en place et suivi du DUERP et évaluation des risques spécifiques (risque chimique, risque routier, RPS ...)

Gestion et analyse de la sinistralité au travail

- Définitions Accident du Travail (AT), Maladies Professionnelles (MP), accidents de trajets
- Suivi des statistiques internes et analyse des données recueillies
- Impact financier, taux de cotisation
- Réglementation : faute inexcusable, droit d'alerte et de retrait, jurisprudence en la matière, sanctions
- Formalités de déclaration, les recours de l'employeur
- Enquête après accident, méthode de l'Arbre des causes

Gestion quotidienne de la prévention en entreprise

- Intervention des entreprises extérieures y compris intérimaires :
 - plan de prévention Décret du 20 février 1992 / Protocole de sécurité Arrêté du 26 avril 1996 / Opérations du BTP Décret du 26 décembre 1996 / Procédures spécifiques (permis feu, consignation, permis de travaux...)
- Conformité des équipements de travail :
 - vérifications périodiques
 - choix et suivi des EPC
 - choix et suivi des EPI
- Formations obligatoires
- Consignes, affichages, procédures et documents obligatoires

Management de la prévention

- Les référentiels existants
- Les outils de l'amélioration continue : diagnostic, audit, visites sécurité, bilans, plans d'actions
- Communication et posture du référent

Et demain, comment je m'organise ? Les clés de la réussite de ma prise de fonction

- Définition d'un plan d'action par priorité pour le déploiement et la prise en main de la démarche de prévention





Pré-requis

Aucun pré-requis

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques en interaction avec les participants
- Quizz, jeux interactifs, études de cas, mises en situation...
- Outils d'évaluation des risques mis en place par les CARSAT
- Remise en fin de formation d'une mallette-outils du référent sous clé USB comprenant des liens et des infos utiles
- Travaux de recherche inter-session
- Plan d'action individuel et personnalisé pour accompagner le démarrage de la mise en application en entreprise
- Retour d'expérience et échanges de pratiques

Suivi et modalités d'évaluation

- Evaluation des connaissances sous forme de QCM tout au long de la formation
- Evaluation des compétences à partir d'une étude de cas la dernière demi-journée

Délai d'accès à la formation

 **Formation réalisable en session intra-entreprise**

Possibilité de réserver la session de formation uniquement à vos salariés et d'adapter le contenu du programme aux caractéristiques de votre structure.

- Session inter-entreprises : inscription au plus tard 5 jours avant le démarrage de la formation
- Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 15 jours à compter de la date de signature du contrat

Pour toute demande urgente en inter ou en intra, nous vous invitons à [nous contacter](#).



VOS CONTACTS

Nos chargés de formation
sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : formation@ast-i.org

Adresse : 14, rue Michel Labrousse -
31100 Toulouse

Envie d'être informé de nos prochaines
sessions de formation ?

- Page [Linkedln](#)
- Site internet <https://ast-i.org>